



LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE
DSSQVT

Destinataires

DIFFUSION NATIONALE
TOUS SERVICES

Contact

CORRESPONDANTS RH BRANCHES

Tél :

Fax :

E_mail:

Date de validité

Du 01/01/2019 au 31/12/2020

Méthode de conduite du changement Alerte sociale



Bulletin Ressources
Humaines

L'accord sur la qualité de vie au travail, conclu le 22 janvier 2013 avec les organisations syndicales FO, CFDT, CGC-UNSA et CFTC, a défini la méthode de conduite du changement à déployer dans les sites postaux, mais également un droit d'alerte sociale pouvant être actionné par les organisations sociales en cas de non-respect des règles communes de dialogue social ou d'un accord collectif.

Les conditions de mise en œuvre de la méthode de conduite du changement et du dispositif d'alerte sociale ont été précisées par le BRH CORP-DRHRS-2013-0105 du 28 mars 2013.

Au regard des apports positifs de ces dispositifs dans la conduite de nos projets, tant vis-à-vis des postiers que dans le cadre du dialogue social, les dispositions du BRH du 28 mars 2013 relatives à la méthode de conduite du changement et l'alerte sociale ont été prorogées à plusieurs reprises.

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret

Références : CORP-DRHG-2019-226 du 20 décembre 2019

Domaine : **RESSOURCES HUMAINES**

Rubrique : **Conditions de travail**

Sous Rubrique : **PC 9**



Méthode de conduite du changement
Alerte sociale

Méthode de conduite du changement
Alerte sociale

Le présent BRH reconduit ses mesures dans leur intégralité
jusqu'au 31 décembre 2020.

Valérie DECAUX